



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Contact Réfèrent COVID-19 du District :
Mr CHAOUI Abdelali – Membre du Comité Directeur
Email : covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr
Téléphone : 07 50 67 33 22

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**



**L'OFFICIEL 66 N°28 DU 04/03/22
SAISON 2021/2022**

L'OFFICIEL 66

Saison 2021/2022

Horaire d'ouverture :

Lundi 9h-12h30/14h-17h
Mardi 9h-12h30/14h-18h
Mercredi 9h-12h30/14h-18h
Jeudi 9h-12h30/14h-18h
Vendredi 9h-12h/14h-17h

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



The banner features a photograph of a young player in a green jersey and white shorts dribbling a soccer ball on a grass field. To the right, the FFF logo (two stars above a shield with a rooster) and the logo of the Agence Nationale du Sport (a stylized 'S') are displayed. The text on the banner reads: 'WEBINAIRE 18h - 19h', 'CAMPAGNE DE SUBVENTION PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX : DÉPOSER UN DOSSIER POUR VOTRE CLUB', and 'LUNDI 07 MARS'.

Nous mettons en place un webinaire le **lundi 07 mars de 18h00 à 19h00** « Campagne de subvention projets sportifs fédéraux : déposer un dossier pour votre club ».

Pour la 4ème saison, la FFF déploie le dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport.

Cette campagne de subventions à destination des clubs vise à apporter une aide financière aux projets qui entrent en adéquation avec les priorités fédérales telles que :

- La diversification de l'offre de pratique
- Le rôle éducatif, social et solidaire du football
- La structuration d'un club

Pour connaître les modalités relatives au dépôt d'un dossier et à l'octroi d'un financement, nous vous donnons rendez-vous pour un webinaire qui vous donnera toutes les informations nécessaires concernant ce dispositif

Lien d'inscription <https://qlic.it/1027607>



Reginald BECQUE

Chef de projet Développement des Partenariats et Communication
Direction de la Ligue du Football Amateur

Tél. 01 44 31 75 27 Mob. 06 68 21 51 85

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL - www.fff.fr

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Faits d'indiscipline district de football des P-O statistiques du 01/07/21 au 28/02/22



Observatoire des comportements - Saison 2021-2022
Edition générale du 01/07/2021 au 28/02/2022
DISTRICT PYRENEES ORIENTALES

Cadre spécifique	
Statistiques générales du 01/07/2021 au 28/02/2022	
Centres participants	1
Matches joués	1 523
Matches concernés par au moins un incident	45
Proportion des matches concernés par les incidents	3.0%
Incidents recensés	50

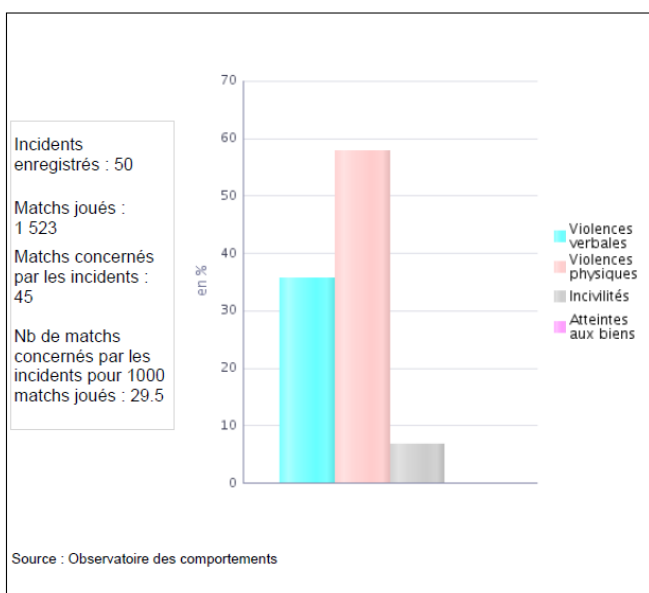
1
DISTRICT

1
CENTRE DE
GESTION
PARTICIPANT



Ventilation des principaux incidents

Type d'agression / type d'incident	Nombre	Pourcentage
Violences verbales	16	35.6%
Propos grossiers / injurieux	13	28.9%
Menace / Intimidation	3	6.7%
Violences physiques	26	57.8%
Coup / Brutalité	23	51.1%
Bagarre / Echauffourée	1	2.2%
Bousculade	0	0.0%
Tentative de coup(s)	2	4.4%
Aggression par arme	0	0.0%
Incivilités	3	6.7%
Jet de projectiles	0	0.0%
Crachat	1	2.2%
Geste / Comportement obscène	2	4.4%
Atteintes aux biens	0	0.0%
Dégradation	0	0.0%
Vol	0	0.0%
Incendie	0	0.0%
TOTAUX	45	
Incidents supplémentaires	5	



CDOS 66

Formation Jeunes Bénévoles Dirigeants - lundi 25 au vendredi 29 avril 2022 - Grand Stades les Capellans - Saint-Cyprien

La France compte aujourd'hui 2,5 millions de bénévoles dans les associations sportives. Les jeunes sont sous-représentés au sein des bureaux alors qu'ils sont la relève des années à venir.

Depuis 9 ans le CDOS souhaite favoriser le renouvellement des générations des responsables associatifs en organisant chaque année une session de formation **Jeunes Bénévoles Dirigeants pour les 16 à 25 ans** qui souhaitent s'investir dans les clubs.

Date : lundi 25 au vendredi 29 avril 2022

Lieu : Grand Stades des Capellans - Saint-Cyprien

Contenu : femmes et sport, santé, organisation du sport, gestion associative, développement durable, etc. Une formation PSC1 est proposée gratuitement.

Cette formation est entièrement prise en charge par le CDOS 66 (formations et restauration).

Lors de chaque journée les jeunes pourront profiter d'animations sportives.

L'ensemble des frais (formations, PSC1, repas, animations sportives quotidiennes) sont entièrement pris en charge par le CDOS 66.

[**INSCRIPTIONS ICI**](#)

Maison Départementale des Sports

Rue René Duguay-Trouin

66000 PERPIGNAN

06 63 20 90 44

cdos66@wanadoo.fr

<https://pyreneesorientales.franceolympique.com>



*Info envoyée aux clubs dans leur boîte mail officielle

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 03/03/22

Président : WATTELLIER Eric
Président Délégué : WATTELLIER Marc
Vice-Présidente : Aline GARRIGUE
Secrétaire Général : GRISORIO Vincent
Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART
Trésorier Général : Christophe SALMERON

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

DIRECTION LFA : du 02/03/22, envoi d'un questionnaire sur l'état des lieux de la pratique futsal (google forme à remplir). Réponse a été faite.

FC CERDAGNE : du 01/03/22, sollicitant la création d'une caisse de péréquation en SENIORS et JEUNES (U15, U17, U19-U20). Le District va se rapprocher de la LFO pour suite à donner.

CDOS : du 15/02/22, invitation à son AG le 19/03/22 à St Féliu-D'Amont. Marc WATTELLIER représentera le District à cette occasion.

M. Pascal CEREZO (Association Espoir pour Guillaume) : du 01/03/22, informant que les frères Max et Luc BARANDE, lancent le défi de Perpignan Hendaye en vélo en juin 2022, pour des fonds pour un jeune de 15 ans atteint de la maladie Myopathie de Duchenne. A ce titre, le listing des clubs de foot des P-O est sollicité pour leur proposer de participer à cet événement. Les informations sur les clubs sont consultables sur le site du District.

APPEL A CANDIDATURE - AG DISTRICT DU 24/06/22

L'AG du District de Football des P-O aura lieu le **vendredi 24/06/22 à 19h00** (enregistrement des pouvoirs à 18h30). **Les clubs qui souhaitent se porter candidats pour accueillir cette dernière doivent en formuler la demande par écrit avant le 19/05/22.** Une salle pouvant recevoir 150 personnes environ avec un accès à un parking à proximité sont requis.

WEEK-END DES BÉNÉVOLES À CLAIREFONTAINE

La LFO a informé qu'il reste des places disponibles pour le week-end des bénévoles à Clairfontaine les 12 et 13 mars 2022 (1 par district). Par ordre d'arrivée est désigné **Théo GUERIN** 2544101647 du **RF CANOHES TOULOGES**.

REPRISE DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES

Depuis le 28 février 2022, **dans les lieux clos soumis au pass vaccinal, le port du masque n'est plus obligatoire.** Le port du masque en intérieur est maintenu dans les transports collectifs et les lieux clos non soumis au pass vaccinal.

Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO

Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 02/03/22

Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire : Joseph PISCITELLO

Présents : Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Michel RAMONEDA, Pierre-Luc SICARD

Excusé : Didier CHOBEAUX

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

Match U19 D1 du 20/02/22 N°23929662 FC POLLESTRES / FC ALBERES-ARGELES

REPRISE DU DOSSIER

Vu :

- La feuille de match.
- L'observation d'après match formulée sur la FMI par l'arbitre officiel, qui informe que le FC POLLESTRES voulait déposer une réserve.
- L'absence de réserve d'avant match du FC POLLESTRES sur la FMI.
- La confirmation de réserve du FC POLLESTRES.
- La feuille du dernier match disputé par l'équipe supérieure du FC ALBERES-ARGELES en date du 12/02/2022 (U20R ALBERES-ARGELES 1 / MONTPELLIER ARCEAUX 1)

▪ Considérant que M. DELATTRE Mathieu, arbitre officiel de la rencontre, a confirmé dans son rapport que le club de POLLESTRES a voulu déposer une réserve d'AVANT match, mais n'y est pas parvenu (problème de tablette).

▪ Attendu que le FC ALBERES-ARGELES a aligné, lors de la rencontre citée en rubrique, les joueurs suivants qui ont participé au dernier match disputé par l'équipe supérieure du club, alors que celle-ci ne disputait pas un match officiel le même jour ou le lendemain :

- MARQUEZ REMIK Martin licence n° 25471265842
- DOUDOUX Alexis licence n° 2546286884
- LANG Charly licence n° 2545388791
- FAKIRI Oualid licence n° 2546820649
- POTTEAU Quentin licence n° 2546150995



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



▪ Considérant que le FC ALBERES-ARGELES est en infraction avec les articles 167 alinéa 2 des RG de la FFF et 20 des épreuves officielles de l'annuaire du district des P.O.

PCM : La CRC, jugeant en 1^{ère} instance, donne **match perdu par pénalité (-1 pt)** au FC ALBERES-ARGELES, pour en reporter le bénéfice au FC POLLESTRES et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

FC POLLESTRES **3-0** FC ALBERES-ARGELES

▪ Les frais de confirmation de réserves (**50€**) sont portés au débit du compte du FC ALBERES-ARGELES (Article 34 des Épreuves Officielles de l'Annuaire du District des P.O.).

Match D1 du 20/02/22 N°23529055
FC LE BOULOU SJPC / OC PERPIGNAN 2
REPRISE DU DOSSIER

Vu :

- La feuille de match.
- La demande d'évocation du FC LE BOULOU SJPC pour la dire recevable en le forme.

Après audition de :

- M. MAZIRH Moncef licence N°2546082953, joueur de l'OC PERPIGNAN ;
- M.LASRI Abdelmalik, licence N°2543035661, président de l'OC PERPIGNAN ;
- MM. SUBRA Thomas licence N°1420945884 et DUQUESNE Gérard licence N°1420841830, dirigeants du FC LE BOULOU SJPC.

Absents excusés :

- M. MERNISSI Younes, arbitre officiel de la rencontre ;
- MM. MEROUANE Lotfi licence N° 1438915673 et RIAHI DRISSI Boubaker licence N°2388028506, dirigeants de l'OC PERPIGNAN.

▪ **CONSIDERANT :**

- qu'il résulte des auditions de ce jour, que le joueur mis en cause par le FC LE BOULOU SJPC a été formellement identifié par les dirigeants du BOULOU comme étant celui ayant participé à la rencontre citée en rubrique ;
- qu'il n'y a pas de fraude sur l'identité du joueur de l'OC PERPIGNAN.

PCM : La CRC, statuant en premier ressort, **confirme le résultat du match acquis sur le terrain** et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation :

FC LE BOULOU SJPC **2-3** OC PERPIGNAN

▪ Les frais d'évocation (**60 €**) sont portés au débit du compte du FC LE BOULOU SJPC (article 34 des épreuves officielles de l'annuaire du district).

▪ A noter que M. DUQUESNE Gérard, dirigeant du FC LE BOULOU SJPC a quitté la séance après son audition et, n'a pas participé aux délibérations.

LA PRÉSIDENTE
Mme GARRIGUE Aline

PROCHAINE REUNION
LE 09/03/22

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. PISCITELLO Joseph

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline et d'Éthique

REUNION DU 02/03/22

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire de Séance : Gérard DUQUESNE

Présent : Gérard ANCEL, Eric MOUSSET

Représentant des Arbitres : Jamal BEN AMAR

Excusés : Claude POURCEL, Eric MOUSSET, Logan ROPERO

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

RAPPEL

*Les sanctions disciplinaires sont consultables
UNIQUEMENT :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte
F.F.F.

- par les clubs, sur FOOTCLUBS (sanctions + procès-
verbaux de la Commission de Discipline et d'Éthique)

Prochaine réunion le 09/03/22

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Gérard DUQUESNE